



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kolly Gabriel

2022-CE-229

Prison centrale, que fait le Conseil d'Etat ? Nous cache-il des problèmes de gestion ?

I. Question

La situation à la Prison centrale n'est, semble-t-il, pas idéale. Il semblerait que des tensions ainsi que des problèmes de gestion du personnel impactent le travail ainsi que l'ambiance au sein de la prison centrale. La future fermeture du site et le déplacement du personnel sur le site de Bellechasse ont certainement eu un effet néfaste pour les employés.

Je demande donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat confirme-t-il qu'il existe des tensions au sein de la Prison centrale entre le personnel et le chef de division ? Si oui, de quelle nature sont-elles ?
2. Des mesures ont-elles été prises pour analyser et résoudre ces tensions et rétablir une ambiance sereine au sein du personnel ? Si oui, lesquelles ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il ouvert une enquête administrative afin de faire toute la lumière sur la situation au sein de la PC ? Si oui, qui a été chargé de cette enquête ?
4. La DSJS a-t-elle établi un rapport final sur les derniers événements et la situation au sein de la prison ? Si oui, va-t-il être transmis aux députés ?
5. La future fermeture de la Prison centrale ainsi que le déplacement des collaborateurs à terme impactent-ils l'ambiance de travail ?
6. Comment ont été informés les collaborateurs de la future fermeture ?

21 juin 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que, ces dernières années, l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) a vécu des changements significatifs en termes de personnel et ce dans toutes les divisions. La gestion de ces nombreuses mutations a été un grand défi pour l'établissement. Grâce à une grande flexibilité et à un engagement sans faille à tous les niveaux, aucun déficit de prestations n'est à relever.

La gestion de la pandémie de Covid-19 dans le contexte carcéral a montré la capacité de réactivité et d'adaptation de l'organisation, des cadres et des collaborateurs et collaboratrices.

L'élaboration et la mise en œuvre du nouveau système de service démontrent que l'EDFR a le courage de s'engager dans de nouvelles voies et dispose de grandes compétences au sein de son personnel. Le maintien des tâches d'encadrement actuelles confirme que l'EDFR dispose d'un système d'exécution solide et étendu.

Enfin, il convient de signaler que l'EDFR est doté d'une commission du personnel qui sert de lien entre les collaborateurs et collaboratrices et la direction de l'établissement. Dans le rapport annuel 2021, le président de ladite commission estime que la situation est « fructueuse et empreinte de solidarité. L'EDFR trouve sa richesse dans sa force intergénérationnelle. Il est important de travailler ensemble pour le bien du personnel et avec le conseil de direction. La commission du personnel veille à maintenir la communication et à valoriser le dialogue car la liberté d'agir découle de la responsabilité de tous et toutes. Les rumeurs et les bruits de couloir sont contre-productifs et surtout fort malsains. »

1. Le Conseil d'Etat confirme-t-il qu'il existe des tensions au sein de la Prison centrale entre le personnel et le chef de division ? Si oui, de quelle nature sont-elles ?

Il n'existe pas de tension entre l'ensemble du personnel et le chef de division. Cependant, comme dans toute organisation, il existe des tensions d'ordre managérial entre les responsables et quelques collaborateurs ou collaboratrices. Le détail est développé dans les questions suivantes.

2. Des mesures ont-elles été prises pour analyser et résoudre ces tensions et rétablir une ambiance sereine au sein du personnel ? Si oui, lesquelles ?

3. Le Conseil d'Etat a-t-il ouvert une enquête administrative afin de faire toute la lumière sur la situation au sein de la PC ? Si oui, qui a été chargé de cette enquête ?

Plusieurs mesures ont été prises ensuite pour analyser ces situations, mais elles n'ont pas pris la forme d'une enquête administrative.

D'une part, une enquête interne à l'EDFR a été menée début 2022 à la suite de griefs formulés par plusieurs personnes du service médical de la Prison centrale et la survenue de plusieurs démissions dans ce service.

D'autre part, à la suite du courrier adressé au Directeur de l'EDFR le 12 février 2022 par le SSP-Syndicat des agents de la force publique (ci-après : SSP), faisant état d'une situation perturbée au sein du personnel de la Prison centrale, une instruction pour faire toute la lumière sur la situation a été confiée à un mandataire externe, en la personne de l'ancien juge et président de tribunal Michel Morel.

Le courrier du SSP mentionnait des plaintes d'agents de détention, notamment : épisodes de conflits entre détenus et agents lors desquels ces derniers ont été la cible d'insultes ou de menaces et n'ont pas été défendus suffisamment selon eux par le chef de division, absence de considération des demandes ou questions des agents concernant les caméras de surveillance de la Prison centrale, allusions du chef de division quant au non-respect par les agents du système de timbrage, manque de considération des agents.

L'instruction, portant sur les deux volets mentionnés ci-dessus, avait pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- > Les allégations mentionnées contre le chef de division Prison centrale dans le courrier du SSP sont-elles avérées ? Si oui, quels sont les manquements qui lui sont imputables ? Peuvent-ils être qualifiés de graves ?
- > Les allégations et plaintes à l'encontre du chef de division Prison centrale à l'origine de l'enquête interne diligentée par l'EDFR sur le service médical, à la suite du départ de trois infirmières, sont-elles avérées ? Si oui, quels sont les manquements qui lui sont imputables ? Peuvent-ils être qualifiés de graves ?
- > S'il est confirmé que le climat de travail général à la Prison centrale est très détérioré, est-ce imputable au chef de division Prison centrale ?

L'instruction a été menée du 24 février au 8 avril 2022, période durant laquelle le chef de division Prison centrale a été suspendu, afin de faire la lumière sur les faits.

Une dizaine de personnes ont été entendues dans le cadre de cette instruction.

Aucun élément grave n'a été identifié. Tout au plus l'instruction pointe-t-elle quelques difficultés circonstanciées dans le management du personnel.

Sur la base de ces constats et sur conseil du mandataire, la DSJS a décidé d'interrompre l'instruction en l'état et de renoncer tant à la poursuite d'auditions qu'à la rédaction d'un rapport avec un aussi maigre contenu.

Dûment identifiés, certains griefs ont été reconnus par l'intéressé, et les corrections nécessaires ont été mises en place.

Enfin, la DSJS a rencontré les représentants du SSP au début de l'été pour faire le point ensemble sur les résultats de ces démarches.

4. La DSJS a-t-elle établi un rapport final sur les derniers événements et la situation au sein de la prison ? Si oui, va-t-il être transmis aux députés ?

Comme indiqué ci-dessus, aucun rapport n'a été établi, car les éléments relevés ne le requéraient pas.

5. La future fermeture de la Prison centrale ainsi que le déplacement des collaborateurs à terme impactent-ils l'ambiance de travail ?

Les activités de l'EDFR dans son ensemble sont influencées par les divers travaux de construction en faveur d'EDFR 2025. A côté des tâches quotidiennes à assumer, des travaux préparatoires sont en cours, non seulement en ce qui concerne l'agrandissement de Bellechasse, mais aussi en vue du déménagement de la Prison centrale.

Les collaborateurs et collaboratrices des deux sites de l'EDFR sont parties prenantes aux travaux préparatoires. Divers groupes de travail ont été créés en ce sens. Après le déménagement effectif de la Prison centrale, une période de mise en place sera nécessaire avec certainement des ajustements à faire (prise des nouveaux locaux, adaptation des fonctionnements des bâtiments, fusion des services médicaux et sociaux, etc.). L'ensemble du personnel de l'EDFR sera informé des résultats des différents groupes de travail.

L'ambiance générale au sein du personnel est dynamique et positive. La collaboration et les échanges permettent de resserrer les liens entre les deux sites et de rechercher les opinions du personnel concerné. Les gens sont motivés à participer à l'évolution des projets.

6. Comment ont été informés les collaborateurs de la future fermeture ?

Les informations relatives à la stratégie EDFR et l'organigramme EDFR 2025 sont transmises au personnel via le sharepoint EDFR, lors des conférences des cadres, au travers de leur chef de division et lors de l'assemblée annuelle. Des informations générales tout public, notamment la politique pénitentiaire, sont également publiées sur la page internet de l'EDFR sur le site de l'Etat de Fribourg.

Toutes les commissions, y compris la commission du personnel EDFR, ont reçu des informations sur l'évolution des projets, l'état d'avancement des projets de construction ainsi que sur les objectifs annuels de l'EDFR. Celles-ci ont confirmé le contenu qui leur a été présenté.

5 septembre 2022